

CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/PV.778
9 septembre 1997

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF
DE LA SEPT CENT SOIXANTE-DIX-HUITIEME SEANCE PLENIERE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 9 septembre 1997, à 10 heures

Président : M. Goonetilleke (Sri Lanka)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 778ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je tiens à vous informer que, une fois la liste des orateurs épuisée, j'entends suspendre cette séance et convoquer immédiatement après une séance plénière officieuse pour examiner le projet de rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies figurant dans le document CD/WP.489/Rev.1, puis reprendre la plénière pour l'adoption officielle du projet de rapport.

J'ai sur la liste des orateurs aujourd'hui les représentants de l'Inde et de Chypre. Cependant, avant de donner la parole à l'ambassadrice Ghose, j'aimerais, au nom de la Conférence et en mon nom propre, saisir l'occasion offerte par cette dernière séance plénière de la présente session pour lui dire adieu car elle ne sera plus avec nous lorsque nous entamerons notre session de 1998. L'ambassadrice Ghose a représenté son gouvernement à la Conférence pendant deux ans seulement, mais deux années importantes pour lesquelles tous les membres de la Conférence se souviendront d'elle. La clarté, le talent et le courage avec lesquels elle a exposé les positions de son gouvernement durant les difficiles négociations sur le traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la ténacité dont elle a fait preuve en présentant les priorités de son gouvernement dans le domaine du désarmement témoignent, de l'avis de tous, de son grand art de la diplomatie. Je suis certain que sa présence, ses qualités personnelles et sa cordialité nous manqueront et que je m'exprime au nom de tous en lui souhaitant le plus grand succès pour l'avenir.

Je donne à présent la parole à la représentante de l'Inde, l'ambassadrice Ghose.

Mme GHOSE (Inde) (traduit de l'anglais) : Merci, Monsieur le Président, et pour revenir à ce que vous avez dit, je vous suis très reconnaissante des aimables paroles que vous m'avez adressées. Mais vous me voyez un peu déconcertée, et j'aimerais vous remercier sincèrement pour les mots très gentils que vous avez eus à mon égard.

Je prends la parole aujourd'hui, à cette dernière séance plénière de l'année, pour prendre congé de la Conférence du désarmement et de tous mes collègues à la Conférence, de ceux présents aujourd'hui tout comme des absents, des ambassadeurs et des membres des délégations avec lesquels j'ai eu le privilège de travailler.

Permettez-moi - je sais qu'on s'y attend - de profiter de cette occasion à ne pas manquer pour partager avec vous et les membres de la Conférence, mes collègues, quelques vues et réflexions personnelles sur les moments non dénués de sensations que j'ai vécus au sein de cette instance. Même si, en arrivant à Genève, je connaissais déjà l'ONU depuis plusieurs années, le désarmement n'était pas un domaine dont je me fusse jamais directement occupée. Aussi ai-je dû, à mon arrivée, passer des semaines et des mois à essayer de démêler les fils, de reconnaître les miroirs aux alouettes et, de manière générale, de me faire une idée non seulement des enjeux, mais également de l'ambiance des négociations sur le désarmement. Je me suis trouvée - et me trouve encore aujourd'hui - en compagnie d'autres personnes que je ne pourrai jamais espérer

(Mme Ghose, Inde)

égaliser sur le plan de l'expérience, mais dont j'ai beaucoup appris : l'importance relative des procédures, des processus et des questions de fond, par exemple, la façon de détourner le regard d'un interlocuteur des étoiles pour le ramener vers un point qu'il n'avait pas du tout l'intention d'évoquer, ce que signifie chutzpah, etc. J'aimerais leur exprimer ma profonde gratitude à tous, ici présents ou qui l'ont été, à tous mes adversaires que je respecte et à tous ceux qui sont devenus mes amis dans le cadre de cet organe.

Je crois que je dois également présenter mes excuses à ceux qui ont peut-être été heurtés par la véhémence avec laquelle j'ai apparemment souvent présenté les positions de mon pays. Elle peut être attribuée à la force de la conviction ou à la force de l'habitude. Mes excuses aussi aux membres non fumeurs de la Conférence, notamment à ceux qui ont dû s'asseoir de part et d'autre de la place réservée à l'Inde aux séances plénières, où il n'y a pas le choix. Je peux seulement dire que la faute en revient à l'alphabet.

A vous, Monsieur le Président, qui avez fait preuve de tant de patience et de détermination ces dernières semaines, et à tous nos anciens Présidents, au Secrétaire général de la Conférence, M. Vladimir Petrovsky, au Secrétaire général adjoint, M. Kader Bensmail, et à l'ensemble du secrétariat ici à Genève, j'exprime mes remerciements pour l'aide et, souvent, les conseils que j'ai reçus tout au long de cette période.

Je tiens en outre à souhaiter la bienvenue à la Conférence à nos nouveaux collègues et, tout en regrettant de ne pas avoir l'heur de pouvoir collaborer avec eux, à leur donner mon point de vue sur ce que nous avons accompli à la Conférence cette année. De nombreuses appréhensions ont été exprimées dernièrement quant à l'avenir de cette instance : on s'est beaucoup lamenté sur l'effondrement apparemment imminent de la Conférence. Je ne souscris pas à cette analyse. La Conférence n'est pas une organisation dotée de programmes et de projets. C'est une instance prête à être utilisée quand il le faut et quand nous - à savoir les membres - le souhaitons. Elle a été créée par nos soins pour négocier des traités multilatéraux qui, tout en répondant aux besoins de la sécurité internationale, ont également servi à protéger les intérêts vitaux de la sécurité nationale. Un terrain d'entente peut être trouvé pour négocier de tels traités lorsque, à mon avis, les vues coïncident sur leurs bases et leurs objectifs. Tout traité ou négociation de traité imposé en "persuadant" (j'emploie ce terme entre guillemets) les Etats réticents - voire récalcitrants, qualificatif qui m'a été appliqué - d'accepter ce à quoi ils ne sont pas tenus quelle qu'en soit la raison - qu'il s'agisse de leur conception de la sécurité, de la façon dont ils envisagent leurs priorités, etc. - donne lieu à des accords qui, au mieux, seront fragiles et qui ne pourront certainement pas perdurer, surtout - pour citer l'ambassadeur de Icaza qui, je le regrette, n'est pas ici aujourd'hui - si l'objectif est de désarmer ceux qui sont sans armes.

Permettez-moi de mentionner très brièvement deux traités récemment négociés ici à la Conférence et dont j'ai une certaine connaissance, un peu plus dans un cas que dans l'autre : la Convention sur les armes chimiques et le traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Il aura fallu plus d'une douzaine d'années pour négocier la Convention sur les armes chimiques. Nous sommes parvenus à une sorte de consensus. Je sais qu'il y a

eu de nombreuses réserves tant sur la procédure que sur le fond, mais la Convention a été ouverte à la signature et les Etats l'ont signée de leur plein gré et l'ont ensuite ratifiée. J'ai eu le privilège d'être ici lorsque mon pays a déposé son instrument de ratification pour la Convention, qui a ainsi pu entrer en vigueur cette année. La Conférence du désarmement avait fait du mieux qu'elle pouvait. Dans le cas du TICE, il en est allé, d'après moi, tout autrement et nous en voyons sans doute les répercussions aujourd'hui. Aucun consensus ne s'est dégagé à la Conférence sur un texte que nous n'avions négocié que pendant trois ans environ. En l'espèce, avons-nous continué de tenter de trouver un terrain d'entente pour répondre aux besoins non seulement de mon pays, mais de plusieurs autres ? Non, cela n'a pas été le cas. Notre façon de procéder a été la suivante : un pays a adopté un texte non consensuel en tant que texte national pour qu'il puisse être publié sous une cote de la Conférence du désarmement, après quoi il a été présenté par une autre délégation en tant que document national portant la cote CD en vue de son adoption par l'Assemblée générale. Je précise en passant que c'est sans doute la première fois - me semble-t-il - que mon pays a en fait voté contre un traité multilatéral de désarmement, sans se contenter de s'abstenir en laissant ce traité être adopté par ceux qui le souhaitaient. Nous voyons à présent une partie de ce que pouvaient être les incidences de ce fait particulier sur nos travaux. Quelle assurance avons-nous que cela ne se reproduira pas maintes et maintes fois ? En un sens, il semble qu'il en aille à nouveau ainsi : non dans cette instance, mais il faudra voir ce qui se passe à la prochaine session de l'Assemblée générale. Les questions de désarmement qui touchent aux intérêts de la sécurité de la totalité ou d'un grand nombre de pays, voire d'un seul, ne sauraient être tranchées par un groupe de pays, aussi important soit-il, par le biais de l'adoption d'une résolution à l'Assemblée générale. Nous ne le savons que trop bien, comme on nous le fait souvent remarquer dans un contexte précis. A quels traités pouvons-nous donc nous atteler ensuite ? Et où pouvons-nous négocier des traités qui préservent nos intérêts ? Il a été question de la nécessité de faire preuve de souplesse. La souplesse dans la manière de procéder ou dans la formulation représente l'essence même de la négociation. Demander de la souplesse sur les intérêts de la sécurité nationale est peut-être excessif.

Par conséquent, il me semble que ce que nous avons fait à la Conférence du désarmement cette année était nécessaire et le restera sans doute pendant quelque temps. C'était à mon avis inévitable. Il faut que cette perte de confiance soit évacuée de nos systèmes. Cette année, 61 pays ont tenté de définir les questions sur lesquelles leurs conceptions des principes de sécurité coïncident. Nos priorités, tout au moins à l'heure actuelle, divergent manifestement. Par exemple, les pays dotés d'armes nucléaires et ceux qui sont protégés par ces armes adhèrent à une série de priorités, ce que je respecte. Ceux qui n'ont ni armes ni parapluies ont des priorités différentes, des représentations différentes de la sécurité nationale. De mon point de vue, il ne s'agit pas d'une impasse ou d'un échec de la Conférence. Nous ne sommes tout simplement pas d'accord sur les bases ou les objectifs des négociations sur des questions précises. Il y en a d'autres peut-être sur lesquelles nous pourrions trouver un terrain d'entente, auquel cas la Conférence est à notre disposition pour que nous nous en servions.

Cela étant, il y a deux autres questions d'ordre général qui m'ont intriguée pendant toute la période que j'ai passée à la Conférence du désarmement et que je ne peux m'empêcher d'évoquer ici aujourd'hui. La première concerne la "logique" souvent prônée au sein de cette instance. Le rapport annuel sur les activités exécutées cette année par la Conférence du désarmement doit faire apparaître des orientations pour le programme de travail de l'an prochain, alors que l'on sait pertinemment que les rapports annuels d'une année donnée ont rarement influé sur les travaux de l'année suivante. La logique d'un tel procédé m'échappe complètement. Un traité autonome sur l'arrêt de la production de matières fissiles de qualité militaire est - dit-on - étroitement lié au TICE et prescrit par le processus d'examen du TNP. Ayant eu personnellement le plaisir d'appuyer sur le bouton rouge sur la question du TICE l'an dernier, et n'étant pas mêlée au processus d'examen du TNP, je n'ai jamais compris la logique qui amènerait tel ou tel pays à penser que nous pouvons être tenus d'une façon ou d'une autre, moyennant peut-être quelques astuces de rédaction, de négocier un traité autonome sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Il y a également un autre aspect de la logique interne de la Conférence du désarmement qui ne cesse de m'intriguer. Nous admettons tous que les Etats ne sont pas tous égaux en puissance, qu'ils soient en possession ou sous la protection d'armes nucléaires, de missiles balistiques, etc., ou non. Certains sont, de fait, plus égaux que d'autres. J'admets cela. Cependant, il m'est plus difficile de comprendre la logique d'une démarche qui suppose que les intérêts de la sécurité des puissants sont plus importants que ceux des moins puissants, non seulement pour la communauté internationale mais également pour ces derniers.

A ce propos, j'en viens à la seconde question qui me plonge dans la perplexité : qu'est-ce au juste que cette "communauté internationale" ? Quelle est cette personne qui fonde en nous de tels espoirs, et où se trouve-t-elle ? L'homme de la rue n'attend pas la même chose selon qu'il se trouve à New Delhi ou dans un autre pays, sur un autre continent. Or les attentes de l'homme de la rue m'ont été présentées comme l'une des raisons pour lesquelles je devrais adhérer à une entreprise qui affecte mes intérêts. L'opinion publique d'un pays ou d'un groupe de pays ne constitue pas, à mon avis, l'"opinion publique internationale". En revanche, lorsque des experts internationaux indépendants étroitement associés aux processus de désarmement et aux négociations connexes se prononcent à nouveau, par exemple, sur l'élimination des armes nucléaires, comme l'a fait dernièrement l'association Pugwash, la Conférence du désarmement ne se donne même pas la peine de leur répondre. La Conférence a également entendu le Ministre des affaires étrangères de l'Australie présenter officiellement le rapport de la Commission de Canberra au début de l'année. Non seulement elle n'a pas examiné ce document, mais elle n'en a tenu aucun compte dans son rapport. Je n'entends pas suggérer qu'il devrait y être inclus : il s'agit uniquement d'une remarque, d'un discours d'adieu, d'une observation.

Il est évident qu'en quittant la Conférence du désarmement, je me pose plus de questions concernant les négociations internationales sur le désarmement que lorsque je suis arrivée. Bien heureusement, c'est seulement dans mon esprit que règne cette confusion : elle ne risque pas d'affecter la participation de mon pays, puisque je quitte de façon définitive la fonction publique fin novembre. Dans ma nouvelle existence, je me souviendrai de

(Mme Ghose, Inde)

mon séjour et tout particulièrement de mes amis à la Conférence du désarmement avec une douce, mais perplexe nostalgie.

Dans une de vos déclarations de la semaine dernière, vous aviez évoqué la possibilité que quelques zones d'accord apparaissent d'ici l'an prochain sur la base, non pas du programme d'un pays ou d'un groupe, mais de l'ordre du jour de la Conférence. En vous faisant mes adieux, je vous offre sincèrement à vous tous mes meilleurs vœux pour que 1998 vous soit propice.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie la représentante de l'Inde de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de Chypre, l'ambassadeur Zackheos.

M. ZACKHEOS (Chypre) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, laissez-moi tout d'abord vous féliciter pour votre accession à la présidence et l'habileté avec laquelle vous avez dirigé nos délibérations à un stade extrêmement délicat de nos travaux. J'adresse également mes félicitations à votre prédécesseur, l'ambassadrice de la Slovaquie, ainsi que mes remerciements aux membres du secrétariat.

J'ai reçu pour instruction de vous présenter ici la position de mon gouvernement au sujet du Programme de prévention et de lutte contre le trafic illicite de matières nucléaires. Le Gouvernement chypriote accueille avec satisfaction ce programme qui a été approuvé par les Gouvernements du G-8 au Sommet sur la sûreté et la sécurité nucléaires, tenu à Moscou en avril 1996. En réponse à l'appel lancé dans les communiqués des Sommets de Moscou et de Lyon, le Gouvernement a annoncé son intention de s'associer aux Etats du G-8 et à l'Ukraine dans la mise en oeuvre du Programme et de coopérer avec eux, ainsi qu'avec les autres parties qui y adhèrent ou y adhéreront, sur tous les aspects de la prévention, de la détection, de l'échange d'informations, des enquêtes et des poursuites dans les cas de trafic illicite de matières nucléaires.

Nous menons actuellement un dialogue avec les pays du G-8 visant à obtenir une assistance technique dans des domaines tels que la formation de personnel, le matériel de détection de matières nucléaires, etc., ce qui nous permettra de nous acquitter de nos obligations au titre du Programme.

Chypre estime que la prolifération d'armes de destruction massive fait peser une menace sur la paix, la sécurité et la stabilité internationales et mon gouvernement a manifesté en maintes occasions son attachement au principe de la non-prolifération. La puissance destructrice des armes nucléaires est considérable et leur utilisation serait catastrophique. Chypre a contracté des engagements internationaux visant à prévenir la prolifération des armes de destruction massive. Elle est Partie à la quasi-totalité des instruments et organisations du régime de non-prolifération nucléaire. A cet égard, j'aimerais faire part des décisions prises récemment par mon gouvernement, l'une tendant à adhérer à compter d'avril 1997 au programme de l'AIEA relatif à la collecte et à la mise en commun de renseignements sur les incidents liés au trafic de matières nucléaires, programme connu sous le nom de Base de données sur le trafic illicite, l'autre à adhérer à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires.

(M. Zackheos, Chypre)

Pour finir, je tiens à mettre l'accent sur l'attachement de mon gouvernement à un désarmement général et complet et à réitérer la proposition du président Clerides concernant la démilitarisation de la République de Chypre, que nous considérons comme notre propre contribution aux efforts de désarmement dans le domaine des armes classiques. Cette proposition représente une véritable réponse aux préoccupations de tous les Chypriotes en matière de sécurité. Sa mise en application contribuerait en outre à la stabilité de cette région sensible de la Méditerranée orientale.

Je souhaite enfin faire mes adieux à notre collègue de l'Inde et lui dire combien elle nous manquera.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de Chypre de sa déclaration et de ses paroles aimables à mon égard. Je n'ai plus d'orateurs inscrits pour aujourd'hui. D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole à ce stade ? Si ce n'est pas le cas, j'entends maintenant suspendre cette séance et convoquer une séance plénière officieuse consacrée à l'examen du projet de rapport annuel.

La séance est suspendue à 10 h 45; elle est reprise à 12 h 10 .

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La 778ème séance plénière reprend. J'aimerais à présent donner un caractère officiel aux points sur lesquels nous nous sommes provisoirement entendus à la séance plénière officieuse sur le projet de rapport annuel contenu dans le document CD/WP.489/Rev.1 (en anglais seulement), tel que modifié. Puis-je considérer que la section I, intitulée "Introduction", est adoptée ?

Il en est ainsi décidé .

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Puis-je considérer que la section II intitulée "Organisation des travaux de la Conférence", correspondant aux pages 3 à 8, est adoptée ?

Il en est ainsi décidé .

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Puis-je considérer que la section III intitulée "Travaux de fond de la Conférence au cours de sa session de 1997", correspondant aux pages 9 à 22, peut être adoptée telle que modifiée, étant entendu que le document que doit présenter la délégation mexicaine sera mentionné dans le rapport ? Je donne la parole au représentant du Mexique.

M. JOUBLANC (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, ma délégation tient à déclarer que, pour le Gouvernement mexicain, les consultations du Coordonnateur spécial sur les mines terrestres antipersonnel relèvent d'une question de procédure et non des travaux de fond de la Conférence du désarmement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Mexique. Puis-je considérer que la section III, intitulée "Travaux de fond de la Conférence au cours de sa session de 1997", correspondant

(Le Président)

aux pages 9 à 22, peut être adoptée telle que modifiée ? Le représentant de la France demande la parole.

M. RIVASSEAU (France) : Un point de clarification : Je comprends que la formule que vous utilisez, à savoir "telle que modifiée", signifie que la déclaration que vient de lire le représentant du Mexique va recevoir une cote CD et figurer en page 18 sous la référence appropriée du paragraphe 48. Nous parlons bien de cette déclaration.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie de votre déclaration. C'est ce qui a été convenu, et le document apparaîtra en tant que nouveau document à l'alinéa r), page 18. Le représentant de la Syrie a la parole.

M. ORFI (République arabe syrienne) (traduit de l'anglais) : Je n'avais pas l'intention de prendre la parole, mais les mots "telle que modifiée" s'entendent, à notre sens, de l'insertion du document CD qui a été présenté par le Mexique et de la correction à apporter à la page 12, paragraphe 30, mentionnée par l'ambassadeur de la Chine, concernant l'expression "l'objectif d'une élimination complète", à savoir l'insertion du mot "élimination".

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Il y a eu effectivement deux modifications, l'une proposée par la Chine, l'autre par la délégation turque. Ces modifications seront également prises en compte. Je pense que le représentant de la Fédération de Russie demande la parole.

M. BERDENNIKOV (Fédération de Russie) (traduit du russe) : Comme je le comprends, nous allons inclure au paragraphe 48 un renvoi au document que la délégation mexicaine a l'intention de nous présenter, et non tout le document. Si mon interprétation est correcte, je vous prie de la confirmer, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : A la page 18 figure une liste de documents, à laquelle sera ajouté, à l'alinéa r), un nouveau document portant la cote CD/1475, y compris la date, avec le titre approprié. Telles sont les dispositions prévues.

Puis-je considérer que la section III du projet de rapport est adoptée ?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Puis-je à présent considérer que le projet de rapport annuel contenu dans le document CD/WP.489/Rev.1, tel que modifié, est adopté dans son intégralité ?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Au sujet du paragraphe 54 du rapport qui vient d'être adopté, je tiens à rassurer toutes les délégations et à préciser que les consultations que l'actuel Président et celui qui lui succédera doivent organiser pendant l'intersession se tiendront conformément

(Le Président)

au règlement intérieur de la Conférence. Y a-t-il une délégation qui souhaiterait prendre la parole à ce stade ? La représentante des Etats-Unis a la parole.

Mme CRITTENBERGER (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) :
Laissez-moi tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir déployé autant d'efforts pour parvenir à un consensus sur le rapport de la Conférence à l'Assemblée générale et d'avoir bien voulu entreprendre cette tâche difficile lorsque le jeu des chaises musicales a amené Sri Lanka à la présidence deux mois plus tôt que prévu. Nous vous exprimons notre gratitude pour votre détermination à vous y employer. A titre personnel, j'aimerais aussi saisir cette occasion pour saluer les collègues qui se sont joints à nous ces dernières semaines et pour les encourager et, de fait, leur souhaiter du courage pour les jours à venir. Je tiens en outre à dire adieu à ceux de nos collègues qui prennent congé de nous, que leur départ soit déjà annoncé - comme dans le cas de la représentante de l'Inde et de vous-même, Monsieur le Président - ou qu'ils espèrent s'éclipser discrètement.

J'ai demandé la parole aujourd'hui pour formuler quelques réflexions et observations concernant les travaux de la Conférence au cours de cette année que nous nous apprêtons à clore. A la différence de la précédente, ce n'est pas une année dont aucun d'entre nous devrait être fier. Il est décevant de constater - même si ce n'est pas une surprise - que, du fait des divergences entre les participants sur les priorités pour 1997, la Conférence du désarmement n'a pas pu entreprendre collectivement le moindre travail de fond sur l'une ou l'autre des questions liées à son ordre du jour.

Il est clair que les divisions au sein de la Conférence reflètent de véritables différences dans la politique extérieure et les priorités des Etats membres. Cependant, ces divisions et l'absence de progrès qui en est résultée cette année pour la Conférence du désarmement ne doivent pas être l'image de la Conférence elle-même en tant qu'institution. Comme nous l'avons tous constaté ou le savons, celle-ci est aussi productive que nous lui permettons de l'être, ni plus ni moins.

Mis à part les différences sur le plan de la politique générale, il semble également y avoir eu parfois un manque de détermination et de volonté de parvenir à des résultats tangibles. Mon gouvernement espère que, l'an prochain, il en ira autrement et qu'en reprenant ses travaux, la Conférence du désarmement trouvera une ou plusieurs questions sur lesquelles engager des négociations de fond. Pour les Etats-Unis, les choix évidents et réalistes à faire en matière de négociation concernent une convention sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou autres dispositifs explosifs nucléaires, dans le domaine nucléaire, et les jalons à poser en vue d'une interdiction universelle des mines terrestres antipersonnel, dans le domaine des armes classiques.

Avec ou sans la Conférence du désarmement, les Etats-Unis vont de l'avant sur les questions de maîtrise des armements et ne ménagent aucun effort dans le domaine de la limitation des armes nucléaires et du désarmement. L'accord récent conclu entre les Etats-Unis et la Fédération de Russie après plusieurs années de travaux intensifs sur les systèmes de

(Mme Crittenberger, Etats-Unis)

missiles tactiques n'est qu'un exemple des progrès concrets réalisés dernièrement. Nous continuons de penser que le moyen le plus expéditif de continuer à progresser dans le domaine du désarmement nucléaire, pour autant qu'on puisse le prévoir, consiste, pour les Etats-Unis et la Fédération de Russie, à poursuivre des négociations bilatérales. Même s'il y a un rôle à assumer au niveau multilatéral sur des questions précises relatives au désarmement nucléaire, dont le traité d'interdiction complète des essais et l'arrêt de la production de matières fissiles, des efforts multilatéraux visant à faire du désarmement nucléaire un programme à part entière ne feraient qu'entraver les progrès réels qui se manifestent déjà.

Dans le feu de la discussion, des paroles malheureuses sont parfois prononcées qui resteront à tout jamais consignées sur nos tablettes. De telles remarques amèneront à n'en pas douter chercheurs et historiens à se demander dans les années à venir en quoi consistaient les priorités de la Conférence du désarmement en 1997. Nous avons entendu une remarque malheureuse de ce type à la séance plénière de la semaine dernière, lorsqu'il a été affirmé que les cinq puissances nucléaires déclarées tenaient à ce que la Conférence n'examine que des points secondaires tels que les mines antipersonnel et un traité d'arrêt de la production de matières fissiles. La cause fondamentale des problèmes de la Conférence résidait - a-t-il été déclaré - dans notre refus catégorique de prendre acte de la "volonté mondiale" de négocier un désarmement nucléaire au sein de ladite Conférence.

Ma délégation ne considère pas une interdiction des mines terrestres antipersonnel comme un "point secondaire". Comme un autre orateur l'a rappelé aux participants à la même séance, ces mines tuent ou mutilent chaque année 25 000 hommes, femmes et enfants innocents. Or on nous affirme que les mines antipersonnel sont "un point secondaire" et que les armes nucléaires ont la capacité - ou le potentiel - de tuer. Est-ce la "volonté mondiale" que la Conférence examine en premier lieu des problèmes potentiels et remette à plus tard des problèmes immédiats ? Qui pourrait nier que les armes nucléaires ont la capacité de tuer ? Mais qui pourrait également nier que ce risque est moindre à l'heure actuelle qu'il y a un an, et sensiblement moindre qu'en 1990 ? Les puissances nucléaires déclarées qui assument la responsabilité des armes nucléaires s'attachent à en réduire le potentiel de destruction et le bilan de ces dix dernières années fait manifestement apparaître des progrès incontestables et significatifs.

Il me semble que les rideaux sombres qui abritent cette salle de la lumière nous empêchent également de voir ce qu'est véritablement la "volonté mondiale". Le mémorial à la fois poignant et terriblement évocateur dressé actuellement sur la place des Nations, juste en face de notre grand portail, n'est pas une représentation de la destruction nucléaire. Il s'appelle la "chaise brisée", et ce qu'il reste d'un de ses pieds évoque non pas un problème potentiel, mais une réelle et horrible tragédie. Les mines antipersonnel peuvent être pour certains un "point secondaire", mais ce gigantesque monument sur la Place des Nations, qui rappelle des membres arrachés et des vies brisées n'a rien d'insignifiant et les bouquets de fleurs placés avec tant d'amour à sa base ne sont pas une expression dérisoire de la "volonté mondiale" de faire en sorte que la Conférence du désarmement prenne des mesures, dès à présent, pour mettre fin au cauchemar que constituent

(Mme Crittenberger, Etats-Unis)

ces mines. Il est temps que la Conférence joue son rôle en contribuant aux efforts déjà entrepris pour éliminer ce fléau. Il est également temps qu'elle réponde à cet appel à l'action.

Le traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles a aussi été mentionné parmi les "points secondaires". Même si ceux qui demandent l'ouverture de négociations sur le désarmement nucléaire dans le cadre de la Conférence admettent qu'un tel traité fait partie intégrante du processus de désarmement nucléaire, ils refusent de négocier un traité distinct pour mettre un terme à la production des matières fissiles qui donnent aux armes nucléaires leur capacité de tuer. Si les délégations souhaitent sincèrement que la Conférence mène des travaux sur le désarmement nucléaire, elles devraient saisir cette occasion de négocier un traité visant à proscrire la production de matières fissiles. Celui-ci constituerait un jalon essentiel, au niveau multilatéral, sur la voie du désarmement nucléaire.

Il n'est guère surprenant que les déconvenues accumulées pendant toute une année d'inaction se soient traduites par une série de déclarations visant à trouver un bouc émissaire et à rejeter sur d'autres la responsabilité de l'échec des travaux de la Conférence en 1997. Au bout du compte, nous devons tous, bien entendu, accepter le fait que 1997 est la première et la seule année au cours de laquelle la Conférence a été incapable de convoquer un comité spécial ou d'entreprendre des travaux collectifs de fond.

Que s'est-il passé ? A notre avis, la réponse est fort simple. Dans toute situation de négociation - qu'il s'agisse de relations professionnelles, d'une transaction immobilière, de diplomatie, voire - me dit-on - d'un mariage - les parties doivent être foncièrement attachées à une relation continue et à un résultat raisonnablement acceptable. Il s'agit d'une situation dite "gagnante à tous les coups", dans laquelle les parties atteignent certains, sinon la totalité, de leurs objectifs. Elles doivent s'attacher à atténuer leurs divergences, à régler les questions qui peuvent l'être et à écarter celles sur lesquelles elles ne peuvent s'entendre. L'idéal est que les négociateurs puissent quitter la table de négociation en étant suffisamment convaincus que tous ont gagné d'une façon ou d'une autre et que personne n'a perdu ou capitulé. L'autre éventualité est le divorce, qui résulte de positions irréconciliables ou, dans le jargon de la Conférence du désarmement, du fait que telle question est subordonnée à telle autre et que l'on impose un calendrier précis, meilleur moyen de torpiller toute avancée sur des questions de fond. Du fait de cette méthode du "tout ou rien" employée cette année à la Conférence du désarmement, des progrès concrets sur des questions spécifiques et d'actualité, mûres pour des négociations multilatérales, ont été freinés par des exigences tendant à parvenir à un accord pour négocier au plan multilatéral un désarmement nucléaire selon un calendrier précis.

Je pense que les négociations de ces deux derniers jours ont montré que nous étions tous capables de faire preuve de souplesse et d'esprit de compromis. Ma délégation a assurément essayé de se montrer flexible et disposée, en principe, comme tout au long de l'année, à examiner des sujets que nous ne tenons pas particulièrement à aborder. Cette souplesse se fondait sur une évaluation distincte de chaque question. Pour pouvoir négocier

(Mme Crittenberger, Etats-Unis)

en 1998, la Conférence du désarmement devra déterminer ce qu'elle est objectivement capable de négocier, et non ce que les différents membres considèrent comme leur seule priorité. Sans une certaine souplesse et un changement significatif de comportement, les perspectives pour 1998 ne seront pas meilleures que les résultats de l'année que nous venons d'achever.

Le 21 août, en ouvrant la 775ème séance plénière, vous avez manifesté, Monsieur le Président, un certain optimisme quant à la reprise des travaux de la Conférence en 1998. Ma délégation partage une telle appréciation.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie la représentante des Etats-Unis de sa déclaration. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole à ce stade ? Je donne la parole au représentant du Pakistan.

M. AKRAM (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Je n'ai pas demandé la parole pour répondre à la représentante des Etats-Unis, encore que je doive préciser qu'il y aurait beaucoup à dire pour l'autre point de vue, celui des pays en développement et des membres du Groupe des 21. Mais je laisserai les faits parler d'eux-mêmes. Je voudrais seulement annoncer que le Groupe des 21 se réunira demain matin à 10 heures.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie. Après plusieurs semaines de négociations et de consultations intensives, la Conférence du désarmement a pu adopter son rapport à l'Assemblée générale à sa prochaine session. Je ne peux pas dire que ces négociations aient été aisées. De fait, elles ont reflété les difficultés que la Conférence a rencontrées tout au long de sa session de 1997. Cela étant, il me faut aussi, brièvement, louer la bonne volonté, l'esprit accommodant et, surtout, la souplesse dont toutes les délégations ont fait preuve, en reconnaissant le rôle important joué par la Conférence du désarmement, seul mécanisme multilatéral de négociation sur les questions de désarmement.

Comme je l'ai indiqué le 21 août, nous ne devons pas considérer la session de 1997 de la Conférence comme une année perdue. Après avoir conclu la négociation du TICE, cette institution n'aurait pu immédiatement entreprendre de négocier un autre ensemble d'instruments internationaux. Même la Conférence du désarmement doit faire une pause, dresser un bilan de la situation et décider de ce qu'il lui reste à faire. Nous pouvons donc considérer 1997 comme une année de réflexion. Ayant achevé cette session, la Conférence connaît à présent ses priorités et ses limites. Forte de cette expérience, elle est prête - j'en suis certain - à affronter 1998 avec une confiance renouvelée.

En ma qualité de président pour le restant de 1997, j'entends, de concert avec le futur président, entreprendre des consultations en application du paragraphe 54 du rapport et, bien entendu, conformément au règlement intérieur de la Conférence. Grâce à la bonne volonté qui s'est manifestée durant nos consultations, je suis convaincu qu'ensemble nous pourrons préparer le terrain en vue d'accomplir des travaux productifs en 1998.

Au nom de la Conférence, je tiens à remercier sincèrement M. Bensmail, Secrétaire général adjoint de la Conférence, ainsi que le personnel du secrétariat pour l'efficacité des services de conférence sans lesquels

(Le Président)

nous n'aurions pas pu achever notre tâche aujourd'hui. Je souhaite également adresser mes remerciements aux interprètes qui ont été appelés à assurer leur service au-delà de leur horaire de travail normal pour permettre à la Conférence de conclure ses travaux. Enfin, je tiens à remercier toutes les délégations de leur compréhension et de leur esprit de coopération à mon égard, ce qui nous a permis de mener notre tâche à terme en 1997.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 20 janvier 1998, à 10 heures.

La séance est levée à 12 h 35.
